

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Pierre Nicollier, Pierre Conne, Beatriz de Candolle, Alexandre de Senarclens, Jean-Pierre Pasquier, Alexis Barbey, Natacha Buffet-Desfayes, Helena Rigotti, Jacques Blondin, Claude Bocquet, Souheil Sayegh, Daniel Sormanni, Sylvain Thévoz, Emmanuel Deonna, Nicolas Clémence, Grégoire Carasso*

*Date de dépôt : 29 juin 2021*

## **Proposition de résolution pour un aménagement du Rhône en aval du pont de Sous-Terre**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- le plan directeur cantonal 2030 « Genève envie », et sa fiche A11 « Développer le réseau des espaces verts et publics » ;
- le plan directeur communal de la Ville de Genève « Genève 2020 » et son projet localisé « PL1 Jonction » ;
- la loi sur la protection générale et l'aménagement des rives de l'Arve (LPRArve) ;
- le projet de délibération de la Ville de Genève relatif à l'aménagement de la pointe de la zone comprise entre le pont de Sous-Terre et la pointe de la Jonction ;
- la motion 2213 « Pour un parc public à la pointe de la Jonction » adoptée par le Grand Conseil en 2017 ;
- les étés caniculaires qui poussent la population du canton à rechercher la fraîcheur des cours d'eau,

invite le Conseil d'Etat

- à effectuer toutes les démarches nécessaires permettant de réaliser un projet d'aménagement pour l'accès au Rhône en aval du pont de Sous-Terre, le long de la pointe de la Jonction, en collaboration avec la Ville de Genève ;

et plus particulièrement

- à faciliter l'installation ou la prolongation de pontons le long des berges ;
- à développer les accès à l'eau et les délimitations nécessaires à la baignade dans le fleuve ;
- à soutenir la mise en place d'un système d'information des changements de débit du fleuve ;
- à faciliter la mise en place d'un pont pédestre parallèle au pont de Sous-Terre.

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Les bords du Rhône connaissent une fréquentation croissante année après année. Durant la saison estivale, la zone allant des berges de la pointe de la Jonction au pont de Sous-Terre est littéralement prise d'assaut.

Plusieurs projets ont tenté d'adapter cette zone en proposant des infrastructures de façon à la rendre plus conviviale et sécurisée. Toutefois, aucun d'entre eux n'a réussi à voir le jour, hormis celui dédié au parc de la pointe actuellement occupé par un dépôt TPG.

Le dernier projet d'envergure d'aménagement des bords du Rhône a d'ailleurs fait l'objet d'une bataille judiciaire importante où les initiants ont

été déboutés pour motif de défaut de compétence et de coordination avec le canton.

Cette résolution demande au Conseil d'Etat de soutenir un aménagement du Rhône, dans la lignée du projet de délibération déposé au Conseil municipal de la Ville de Genève en juillet 2021.

Un projet d'aménagement existe, initialement développé par MM. Rychner et Jaccard (voir plan en annexe). Un développement de cette zone en ce sens permettrait d'atteindre les objectifs suivants parmi d'autres :

- En premier lieu, l'aménagement des berges du Rhône pour la baignade. L'installation de pontons le long des berges ainsi que l'engazonnement de la promenade des Saules permettrait de renforcer la capacité de baignades. Les installations pourraient s'inspirer des standards et des designs similaires présents dans les grandes villes suisses (p. ex. Zurich et la Limmat ou Berne et l'Aare) et européennes.
- En second lieu, l'installation d'infrastructures utiles et de plaisance dans la zone permettrait d'offrir des lieux d'aisance, des espaces douches, des installations permettant aux baigneurs de stocker leurs affaires. La réalisation du projet pourrait s'inspirer notamment des installations existantes aux Bains des Pâquis qui pourront être prises comme modèle à cet égard.
- Au niveau du plan d'eau, il inclurait l'installation d'échelles supplémentaires, le prolongement et le renforcement des pontons existants, ainsi que la mise en place d'un système lumineux d'information concernant les débits du fleuve.

La plus grande partie de ces éléments sont du ressort de la Ville. Néanmoins, les éléments « eau » sont du ressort du canton. Un effort de coordination entre Ville et canton sera ainsi nécessaire pour permettre une mise en œuvre rapide de ce projet.

Afin de pouvoir mettre à disposition de la population au plus vite des aménagements de qualité, nous vous remercions d'avance de bien vouloir soutenir cette proposition de résolution.

**Idée d'aménagement**

